

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
Band: - (1983)
Heft: 7: Réinsertion professionnelle des femmes

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Réinsertion professionnelle des femmes —

BULLETIN D'INFORMATION DU BUREAU DE LA CONDITION FÉMININE (BCF) DE LA RÉPUBLIQUE
ET CANTON DU JURA — 19, RUE DES MOULINS — 2800 DELÉMONT

Il n'y a pas de hasard...

Dès 1979, nous nous sommes données pour but d'éliminer de l'enseignement toute discrimination basée sur le sexe, d'éliminer toute reproduction du sexisme par l'école.

A ce titre, nous avons combattu l'enseignement, aux seules filles, de l'économie familiale pendant et après la scolarité. Mais nous avons revendiqué, haut et fort, l'enseignement mixte et obligatoire de l'économie familiale, pour toutes les filles et tous les garçons dans le cadre de la scolarité.

L'égalité des chances étant notre objectif, nous voulons offrir les chances des garçons aux filles, et les chances des filles aux garçons. Car l'égalité, donc la justice, ne peut se concevoir sans le partage...

Le projet du féminisme, qui veut confirmer la liberté de chaque individu dans l'égalité des droits et le respect de ses choix, est très proche de la mission de l'école qui, selon notre Constitution, doit former "des êtres libres, conscients de leurs responsabilités et capables de prendre en charge leur propre destinée".

Revendiquer l'enseignement ménager mixte et obligatoire, c'est tendre à ce que filles et garçons soient capables de prendre en charge leur propre destinée... jusque dans le quotidien.

En effet, l'économie familiale nouvellement définie offre une éducation nutritionnelle, une éducation à la consommation, à la gestion financière, à la protection de l'environnement...

Obligatoire, cet enseignement permet aux filles et aux garçons de ne plus subir les pressions de la tradition, la pesanteur des mentalités, la désuétude de certains clichés !

Est-ce un hasard si aujourd'hui cet enseignement donné par des femmes est contesté ? Est-ce un hasard si on s'y attaque au moment où il est décidé de l'ouvrir aux garçons ?

La généralisation de cet enseignement, donc la reconnaissance de ce savoir féminin devient insupportable à certains, autant que la reconnaissance des femmes, autant que la reconnaissance des "valeurs féminines"...

Il n'y a pas de hasard !

Marie-Josèphe Lachat

